

**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET EOLIEN « LA BARRE-ORCHAMPS »
Du 05 novembre 2020 à la salle des fêtes d'Orchamps**

Membres présents :

- ✓ SEM EnR Citoyenne : Virginie PATE
- ✓ La Barre : Philippe GIMBERT
- ✓ Orchamps : Régis CHOPIN, Aurore GELEY
- ✓ Côte d'Or Energies : /
- ✓ JURASCIC : Philippe LESEIGNEUR

Membres absents excusés : Daniel BOURGEOIS (La Barre) qui donne pouvoir à Philippe GIMBERT, Jean Michel JEANNIN (Côte d'Or Energies) qui donne pouvoir à Virginie PATE.

Invités : Manoël DEVIS (SEM EnR Citoyenne), Mathieu JULIEN (Côte d'Or Energies), Anna FRANCIS (JURASCIC), Sylvie ROSSIGNOL (La Barre).

Secrétaire de séance : Sylvie ROSSIGNOL

Ordre du jour :

- Analyse des offres et choix des attributaires du marché Etudes d'impacts et Gisement de vent
- Questions et informations diverses

Madame PATE invite Monsieur le Maire d'Orchamps à introduire la séance.

Monsieur LESEIGNEUR présente Madame FRANCIS qui a rejoint l'équipe de JURASCIC.

1)Analyse des offres et choix des attributaires du marché Etudes d'impacts et Gisement de vent

Madame PATE présente les résultats de l'appel d'offres pour les deux marchés publiés, dont les cahiers des charges ont été présentés aux membres lors du COPIL du 3 septembre 2020.

Marché études impacts : 8 entreprises ont répondu,

Marché gisement de vent : divisé en 2 lots

Lot 1 : mât de mesure : consultation infructueuse

Lot 2 : analyse des données : 4 réponses à la consultation.

Monsieur DEVIS explique les raisons pour lesquelles le lot 1 du marché de gisement de vent est infructueux et notamment la surcharge des entreprises d'installation de mâts de mesures, suite aux différentes tempêtes ces dernières semaines. Elles n'ont pu répondre dans les délais. Des propositions ont été demandées directement auprès d'entreprises spécialisées. Le COPIL attend ces propositions.

Marché gisement de vent lot 2 : Monsieur DEVIS distribue à chaque membre les tableaux d'analyses des offres puis en fait une présentation détaillée en expliquant la méthodologie de l'analyse. Il rappelle que chaque offre a été vérifiée et minutieusement détaillée notamment sur les options incluses ou à rajouter selon les entreprises. Puis il invite les membres du bureau à étudier les tableaux de notation des offres.

Après avoir pris connaissance de chaque offre du lot 2 du marché gisement de vent, l'entreprise qui obtient la meilleure note (85.7/100), attribuée sur la valeur technique (50/50 points), le prix des prestations (25.7/40 points) et les délais des prestations (10/10 points), est l'entreprise HRAFNKEL

Marché études d'impacts : Monsieur DEVIS rappelle que ce marché compte 4 phases d'études (environnement, paysage/patrimoine, acoustique, dangers) et une 5^{ème} phase (ensemblé) rajoutée au marché. Vu le nombre de réponses (environ 1200 pages à étudier pour les 8 candidats), il précise la méthodologie utilisée pour l'analyse des offres :

- La recherche des éléments essentiels au bon déroulement du marché : analyse et note pour chacune des phases
- Les références des entreprises
- La complémentarité des bureaux d'études, dont la relecture par les autres cabinets
- La coordination, le conseil et l'accompagnement dans les choix,
- La difficulté de lecture des offres, notamment sur le travail rédactionnel
- L'ajustement des prix en cas d'option indispensable
- La valeur technique a été notée sur 60 points et le prix sur 40 points

Madame PATE s'interroge sur le fait que certaines entreprises ont répondues 2 fois (directement et en tant que sous-traitant), avait-elle droit ? Rien ne l'interdit.

Monsieur DEVIS détaille les offres.

La demande d'autorisation de défrichement n'est jamais chiffrée. Un groupement propose dans son offre de base un travail préalable à toute demande.

Monsieur GIMBERT relève que 23 passages sont prévus dans une offre pour étudier la faune dans la partie environnement en comparaison avec les autres offres. Monsieur JULIEN indique qu'en règle générale, la moyenne des passages se situe entre 37 jours et 45 jours de « terrain ». Certains passages sont mutualisés flore et faune selon les espèces. Le nombre de passages dépend aussi de la zone à étudier.

Madame PATE s'interroge sur la partie relationnelle avec les bureaux d'études du fait de la difficulté à les départager sur des notes quasiment équivalentes. Par expérience, Monsieur JULIEN indique qu'il n'y a qu'un seul contact pour les groupements de certaines offres (simplification des échanges) alors que pour d'autres groupements, chaque entreprise a ses interlocuteurs. Il précise que l'étape cruciale sera après la réalisation de l'état initial des études et qu'en fonction des résultats, il conviendra de créer des variantes avec les paysagers et les naturalistes. L'accompagnement au choix du matériel, au nombre d'éoliennes, à leurs implantations sera indispensable à la réussite du projet.

Le règlement de consultation offrant la possibilité de négocier le marché, Monsieur DEVIS propose de négocier les 3 meilleures offres.

Monsieur CHOPIN s'interroge sur la communication auprès de la population et notamment les riverains et les chasseurs qui vont voir circuler des entreprises pour l'installation du mât, le passage des naturalistes.

Monsieur DEVIS indique qu'une autorisation sera nécessaire pour la venue des naturalistes sur site (jour et nuit) et pour le placement des micros chez les habitants.

Monsieur LESEIGNEUR indique qu'une rencontre avec les référents sera à prévoir pour réaliser une communication.

Par ailleurs, Monsieur JULIEN présentera une analyse complète du productible et une révision du modèle d'affaires lors de la prochaine séance. Il sera à valider avant de notifier les marchés.

Sous réserve d'un avis favorable sur les hypothèses de productible, les membres du Comité de Pilotage à l'unanimité :

- **retiennent la société HRAFNKEL pour le lot n°2 du marché Gisement de vent ;**
- **décident de négocier avec les 3 meilleurs candidats pour le marché Etudes d'impacts, conformément au règlement de consultation.**

2) Questions et informations diverses

Analyse du productible du site

Madame PATE rappelle que le productible constitue la principale source d'incertitude pour le projet à ce stade. Afin de réduire cette incertitude, Monsieur JULIEN réalise actuellement de nouvelles simulations sur la base de celles faites lors de la phase d'opportunité. Il explique aux membres du COPIL les différentes contraintes (hauteur minimum et maximum des pales, turbulences et gradient) et indique que pour pallier à ces contraintes, le choix du matériel, le nombre de machines ainsi que la puissance de celles-ci peut varier. Il sera donc indispensable de retenir des éoliennes optimisées afin d'obtenir un P90 suffisant.

Cette nouvelle analyse permettra, une fois validée par les membres du COPIL, de démarrer les prestations citées ci-avant. Cette validation interviendra lors du prochain COPIL.

Communication

Madame PATE rappelle que les parties doivent se tenir informées, dans la mesure du possible, de toute information ou action qu'elles seraient amenées à engager ou pour lesquelles elles seraient sollicitées, afin d'assurer une évolution homogène du Projet. Par ailleurs, Monsieur DEVIS précise que certains documents ne sont pas communicables, soit pour des questions de délais, soit pour des questions de confidentialité, et qu'ils doivent faire l'objet d'un échange entre les membres du COPIL avant diffusion.

Afin d'informer la population, il est proposé de faire une permanence au public dans chaque commune pour répondre à chaque administré sur les points du projet suscitant des interrogations et de rédiger une note de synthèse à distribuer dans les boîtes aux lettres. Il est également nécessaire de communiquer sur la venue de naturalistes dans les prochains mois, ainsi que des entreprises pour l'installation d'un mât de mesures. Monsieur JULIEN présente divers modèles de communications sur des projets éoliens déjà réalisés.

Nom du projet

Madame PATE rappelle la nécessité de trouver un nom au projet, tant pour les échanges entre les parties qu'en externe pour la communication autour du Projet.

Calendrier prévisionnel

- La date du prochain COPIL sera arrêtée dès la date de réception des nouvelles offres connus, fin novembre ou début décembre au plus tard.
- Décembre : notification des marchés
- Début 2021 : dépôt du dossier d'implantation du mât (avis de l'aviation civile)
- Avril 2021 : installation du mât

La séance est levée à 17h30.

Pour la Présidente
Mme Virginie PATE

